



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services extérieurs

Question écrite n° 115656

Texte de la question

Suite à la publication du rapport d'information n° 3255 de la mission d'évaluation et de contrôle sous la présidence de Yves Deniaud et d'Augustin Bonrepaux, sur le thème « Services de l'État à l'étranger : la dispersion des forces », M. Thierry Mariani prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il entend donner à la proposition n° 70 : « Mutualiser les achats des différents services de l'État à l'étranger présents dans un même pays ».

Texte de la réponse

La mise en place de SAFU (services administratifs et financiers unifiés) interministériels, après avoir été recommandée par l'audit conjoint des inspections des affaires étrangères et des finances, a été décidée par le CIMEE (comité interministériel des moyens de l'État à l'étranger) du 25 juillet 2006. Elle a débuté en 2006 et va permettre de mutualiser les achats des services de l'État présents dans un pays. En effet, la fonction achat fait partie des tâches administratives et financières dévolues aux SAFU. La mutualisation concernera la passation des commandes et des marchés pour tous biens et contrats de service (gardiennage, entretien...). La centralisation au sein d'une structure unique des relations avec les fournisseurs et prestataires est de nature à permettre des économies. Elle sera bien évidemment facilitée par les regroupements des services sur un même site, autre évolution en cours du réseau de l'État à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115656

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 186

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3698